

# Trek en Sardaigne : Sentiers Panoramiques du Selvaggio Blu

Du 2 au 9 octobre et du 23 au 30 octobre

## Informations COVID

### Informations pratiques

Mesures Covid-19 : les mesures nécessaires au bon déroulement du voyage et à la sécurité de chacun seront actualisées régulièrement pour s'adapter à la réalité du terrain et à la situation sanitaire au moment de votre séjour. Ainsi, l'ensemble des mesures détaillées vous sera communiqué quelques temps avant votre départ. Elles concerneront les aspects suivants :

- Transport (limitation des transferts, port du masque, respect des gestes barrières)
- Hébergements (espaces communs et repas réadaptés)
- Nourriture (respect des gestes barrières et lavage de mains réguliers. Limitation des plats en commun)
- Encadrement et activité (respect des règles en vigueur par l'accompagnateur)
- Matériel (à prévoir : masque, gel hydroalcoolique et **matériel de pique-nique individuel**)

### Entrée sur le territoire italien

Tous les voyageurs doivent remplir un formulaire de localisation (Passenger Locator Form digitali - dPLF). Ce formulaire doit être rempli sur [le portail en ligne](#). [Le formulaire papier \(modèle téléchargeable en PDF\)](#) ne devra être utilisé qu'en cas de difficulté technique.

L'obligation de dépistage dépend du pays de provenance ou de résidence dans les 14 jours qui précèdent le voyage en Italie (et non de la nationalité du voyageur). Un [questionnaire interactif](#) permet de connaître les mesures applicables à chaque situation (italien/anglais).

Les voyageurs entrant en Italie en provenance de France doivent, au choix : (source <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/italie/>)

- **ou présenter le résultat négatif d'un test PCR ou antigénique de moins de 48 heures** (les auto-tests ne sont pas acceptés) ;
- **ou présenter la preuve d'une vaccination complète** avec un vaccin reconnu par l'Agence européenne du médicament (Pfizer, Moderna, AstraZeneca et Janssen). La preuve de vaccination n'est valable qu'à la condition qu'elle permette d'attester la réalisation d'un schéma vaccinal complet (14 jours après la dernière injection et maximum 270 jours). Le certificat doit être présenté dans l'une des 4 langues : italien, anglais, français ou espagnol ;
- **ou présenter un certificat de guérison** (valable du 21ème jour après le premier test positif et maximum 180 jours).

Le certificat Covid numérique de l'UE intègre **une preuve de vaccination, un résultat de test négatif ou une preuve de rétablissement de la Covid de moins de 6 mois**. Plus d'informations sur ce certificat sur le site de [la Commission européenne](#).

Les certificats français ([Pass sanitaire](#) via l'application TousAntiCovid) sont acceptés car ils répondent à des normes européennes communes. **Les justificatifs peuvent également être présentés en version papier.**

**Il manque la sortie du territoire italien (patience)**